

BOURSE VOLTAIRE, FORFAIT VOYAGE ET COMPTES-RENDUS

Les élèves participant au programme Voltaire peuvent effectuer une demande de subvention (bourse culturelle et forfait voyage, voir formulaire de demande ci-joint) auprès de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Celle-ci leur sera accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les directives de l'OFAJ et après réception des deux comptes-rendus d'échange au printemps 2018. Il est à noter qu'à titre exceptionnel, la bourse peut être versée durant le séjour à l'étranger sur demande écrite auprès de la Centrale Voltaire.

La bourse culturelle :

Cette bourse à hauteur de 250 euro maximum est liée au séjour en Allemagne et peut servir, à titre d'exemple, à indemniser les dépenses suivantes : visites, excursions, voyages scolaires, cinéma, concerts, théâtre, livres, CD, DVD, souvenirs, clubs sportifs, cours de musique, cadeaux etc. Attention, il ne s'agit pas d'un dédommagement des frais liés à l'accueil du correspondant allemand. Cette bourse ne sera versée que si la **durée effective du séjour en Allemagne** est d'au moins **23 semaines**.

Le forfait voyage :

Le forfait voyage est optionnel. Pour en faire la demande, merci de cocher la case correspondante sur la « demande de subvention ». Le cas échéant, tous les justificatifs de paiement (factures, reçus de carte bleue, billets de train, cartes d'embarquement) devront être conservés précieusement – sans pour autant nous être envoyés ! La somme réellement dépensée pour le trajet aller-retour devra être inscrite sur la page de garde du compte rendu de séjour de l'élève, dans l'espace prévu à cet effet. Son remboursement ne pourra en aucun cas dépasser le taux forfaitaire fixé par l'OFAJ, calculé selon la distance entre la région de départ en France et celle d'arrivée en Allemagne.

Le versement de la subvention est soumis aux conditions suivantes :

- l'envoi préalable de la **demande de subvention** dûment remplie (mars 2017);
- l'envoi du **compte rendu du séjour en Allemagne** et d'une attestation de scolarité délivrée par l'établissement d'accueil (août-septembre 2017);
- l'envoi du **compte rendu de l'accueil du correspondant** en France (février-mars 2018).

La subvention ne pourra être versée qu'après réception de toutes les pièces décrites ci-dessous au printemps 2018. La centrale Voltaire renverra en temps utile aux élèves les informations nécessaires à la rédaction des comptes-rendus.

>>> Description des étapes à suivre :

1/ Dépôt de la demande de subvention dûment remplie:

Avant le départ en Allemagne, la demande de subvention devra être complétée et signée puis envoyée à la Centrale Voltaire.

- Choisir entre deux options (case à cocher) : percevoir, outre la bourse culturelle, un forfait voyage, ou bien renoncer au forfait voyage et ne percevoir que la bourse culturelle ;
- Les dates de séjour en Allemagne y figurant peuvent être approximatives à condition qu'il apparaisse clairement que le séjour ait une durée minimale de 23 semaines complètes ;
- Joindre un RIB comportant les codes IBAN et BIC ;
- Apposer la signature de l'élève et de son/ses responsable(s) légal/légaux avant de transmettre le document à la Centrale Voltaire ;

2/ Envoi du compte-rendu de séjour :

Dans le mois suivant son retour en France, l'élève rédigera le compte-rendu de son séjour en Allemagne. Celui-ci comprendra :

- Un **rapport** d'au minimum deux pages en allemand (tapées sur ordinateur ou l'équivalent écrit à la main) et une synthèse en français d'une demi-page environ. Il s'agit là de décrire l'expérience en Allemagne (au sein de la famille d'accueil, au lycée, dans le temps libre etc.) et d'en faire un bilan. Afin de se faire une idée plus précise de ce qui est attendu, il est possible de consulter des comptes-rendus d'anciens élèves Voltaire sur la page internet suivante : <http://centre-francais.de/programme-voltaire/comptes-rendus/> ;
- La **page de garde** dûment remplie et signée, avec mention des dates exactes du séjour en Allemagne et le montant du voyage aller-retour Allemagne France par l'élève;
- Une **attestation de scolarité** (*Schulbescheinigung*) indiquant les dates exactes du séjour au lycée, qui sera délivrée par le secrétariat de l'établissement allemand à la fin du séjour. Attention ! La grille d'évaluation des compétences ou autre relevé de notes ne peut en aucun cas remplacer une attestation de scolarité !

3/ Envoi du compte-rendu d'accueil :

Dans le mois suivant le retour du correspondant allemand chez lui, l'élève rédigera un compte-rendu d'accueil. Celui-ci comprendra :

- Un **rapport** d'au minimum deux pages (tapées sur ordinateur ou l'équivalent écrit à la main) en français. Il s'agira de décrire cette période de l'échange, toute aussi importante que le séjour à l'étranger. Il est intéressant d'y évoquer, par exemple, les activités entreprises ensemble, l'intégration du correspondant dans sa famille d'accueil et au lycée, le rôle joué par l'élève français dans ce processus, mais aussi la réadaptation à la vie en France de ce dernier et des difficultés ayant pu survenir. Ainsi, l'élève aura l'occasion de dresser un bilan de l'ensemble de son année Voltaire ;
- La **page de garde** dûment remplie et signée.

Aux comptes-rendus peuvent volontiers être joints des photos, articles de presse (merci de préciser dans quel journal et à quelle date ils ont été publiés) ou tout autre document illustrant l'expérience vécue. Un rapport complémentaire des parents et toute suggestion et/ou critique concernant le programme Voltaire sont les bienvenus. Ces comptes-rendus sont des documents très précieux pour les coordinateurs du programme qui accordent beaucoup de soin à leur lecture.

Merci de faire parvenir le compte-rendu de séjour **au plus tard un mois après le retour en France** et le compte-rendu d'accueil **au plus tard un mois après le retour en Allemagne du correspondant** à l'adresse suivante :

Centre Français de Berlin Programme Voltaire Müllerstraße 74 13349 Berlin Allemagne
--

! Une copie du compte-rendu de séjour devra être envoyée au rectorat d'académie, dont les coordonnées sont consultables sur les sites internet de l'OFAJ et du Centre Français de Berlin.

>> www.ofaj.org/programme-voltaire

>> <http://centre-francais.de/programme-voltaire/presentation/>

Si l'élève le souhaite, il pourra également en donner un exemplaire à ses professeurs-tuteurs en France et en Allemagne.

Merci de veiller à ce que les comptes-rendus soient complets avant de les envoyer à la Centrale Voltaire. La Centrale Voltaire versera la bourse directement sur le compte en banque indiqué sur la demande de subvention après avoir reçu la majorité des comptes-rendus (printemps 2018).

Mais avant tout, très bon échange !